

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'An deux mil vingt-deux, le sept mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

**Présents** : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Arnaud BOISIVON, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, Alborz NIKZAD, Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Mathieu WIDLOECHER

**Excusés** : Claude MÉTAYER, Elisabeth SCHENREY, Yannick PONT, Malik RABAULT, Nicolas LE BERDER, Amandine CHEVAL, Thierry STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Mathieu WIDLOECHER

**Procurations** : Claude MÉTAYER à Alborz NIKZAD, Elisabeth SCHENREY à Hélène AMOURIAUX-PICARD, Yannick PONT à Pierre CHAPON, Malik RABAULT à Mathieu WIDLOECHER, Nicolas LE BERDER à Valérie EUN, Thierry STEPHAN à Arnaud BOISIVON

### ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2022 – ORGANISATION – POINT D'ETAPE

Un point d'étape sur l'organisation des futures élections présidentielles et législatives 2022 a été réalisé en Conseil municipal par madame Françoise JOULAUD, Adjointe.

### RENNES METROPOLE – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS VOIRIE 2022-2027 – PRESENTATION DE L'ENVELOPPE C DU SECTEUR OUEST

Une présentation de la PPI voirie enveloppe c pour la période 2022-2027 pour le secteur ouest et plus particulièrement pour la commune de Chavagne a été réalisée en Conseil municipal par monsieur André Crocq, conseiller communautaire.

### RENNES METROPOLE – VALLEE DE VILAINE – TRAVAUX – DEVIATION RD 434 – INFORMATION

Une information sur les travaux relatifs à la vallée de Vilaine ainsi qu'à la déviation de la RD 434 a été réalisée en Conseil municipal par monsieur André Crocq, conseiller délégué au projet vallée de Vilaine.

### 19/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

#### RENNES METROPOLE – RAPPORT ANNUEL DU PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2020 - PRESENTATION

Une présentation du rapport 2020 du prix et de la qualité du service public 2020 est réalisée en Conseil municipal par monsieur Alborz NIKZAD, Adjoint à l'urbanisme.

**Le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

### DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – INFORMATION

Une information sur les déclarations d'intention d'aliéner sera faite en conseil municipal.

### 20/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

#### ZAC DE LA TOUCHE – QUARTIER DU HAUT COLOMBIER – PROGRAMME HC9 ESPACIL HABITAT – CHOIX DU NOM DE LA RESIDENCE

Monsieur Alborz Nikzad, adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité se prononcer sur le nom de résidence du programme d'Espace Habitat HC9 sur le quartier du Haut Colombier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **Retient le nom de Demé'terre.**

### FERME DU CHAMP FLEURI – DIAGNOSTIC DE STRUCTURE - INFORMATION

Une information a été présentée en Conseil municipal sur le diagnostic de structure réalisé sur la ferme du champ fleuri par monsieur Alborz Nikzad.

## **TRAVAUX DE LA FERME DES BARRES – POINT D'ÉTAPE - INFORMATION**

Une information sur les travaux à venir a été réalisée en Conseil municipal par monsieur Alborz Nikzad.

## **TRAVAUX DE LA FERME DES BARRES – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DECLARATION DE COMMENCEMENT JURIDIQUE DE L'OPERATION**

Monsieur Alborz Nikzad, adjoint à l'urbanisme, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider le principe de la déclaration de commencement juridique de l'opération des travaux de la ferme des barres afin de confirmer auprès des services préfectoraux, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 notifiée pour un montant de 77 000 €.

**La question a été retirée et sera à l'ordre du jour du conseil municipal du 28 mars 2022.**

## **21/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022**

### **TRAVAUX DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION AILE NORD ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal a été invité à solliciter la subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) pour les travaux à venir de déconstruction et reconstruction de l'aile nord de l'école élémentaire publique.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **SOLLICITE la subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) pour les travaux à venir de déconstruction et reconstruction de l'aile nord de l'école élémentaire publique.**

## **22/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022**

### **BUDGET PRIMITIF 2022 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTÉRIEURES**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Il est proposé au Conseil municipal les demandes de subventions formulées par les associations et établissements suivants :

<b>ASSOCIATIONS DIVERSES COMMUNALES</b>	<b>2022</b>
Donneurs de sang	126€
Club de l'Amitié des Anciens	506€
UNC-AFN	126€
Doucalins	126€
Association les classes	150€
Parents et Amis de l'École Publique	575,28€
Association Parents Élèves École Privée (APEL)	310,08€
Handi-Chavagne	126€
PAROISSE St Avit (70% des frais de chauffage 2021)	1 363,86€
USCC	7 898€
Ouest Athlétisme 35	660€
Vélo Club Chavagnais	166€
Club Cyclo	334€
Gymnastique Volontaire	2 182€
ACCA	126€
Association Familiale	1 274€
La Gaule Chavagnaise	294€

L'Avis des abeilles	126€
L'Espérance	7 384€
La Chavanaise	126€
Association des Artisans et commerçants	126€
Chav'AMAP	126€
Chavagne en vigne	126€
Subvention non affectée	500€
Chavagne en jardin	626€
SEL échange	126€
Courir à Chavagne	126€
Atelier ludique	126€
<b>TOTAL</b>	<b>25 861,22€</b>
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES EXTERIEURES</b>	
<b>2022</b>	
La providence BRUZ élève clis	1 536€
ANACR (association nationale des anciens combattants et résistants)	45€
SOS AMITIE	95€
ANDES	113€
Aide à Domicile en Milieu Rural	990 €
L'étape	5 335€
Alcool Assistance	95€
Protection Civile 35	95€
Nos Chérubins Mordelles	4 871€
ADAPEI	95€
Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés	125€
BRUDED	1 392€
Subvention non affectée	200€
<b>TOTAL</b>	<b>14987€</b>

**Ne prennent pas part au vote :**

- **Valérie EUN pour Chavagne en jardin ;**
- **Liliane GRASLAND pour l'Etape ;**
- **Arnaud BOISIVON pour les donneurs du sang ;**
- **Mathieu WIDLOECHER pour l'AMAP.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE les demandes de subventions présentées ci-dessus.**

**23/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE PUBLIQUES - FRAIS DE GESTION**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le montant des frais de gestion des écoles Élémentaire et Maternelle publiques à savoir :

Frais de gestions 2022 :

- |  |         |
|--|---------|
| • École Élémentaire Publique - 8 classes | 350,00€ |
| • École Maternelle Publique - 4 classes  | 350,00€ |
|  | -----   |
|  | 700,00€ |

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTTE la proposition ci-dessus.**

**24/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE BUDGET PRIMITIF 2022  
- ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉE - PETIT MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la prise en charge les dépenses suivantes :

☒ Écoles Publiques

- Élémentaire : 8 classes x 132,90€ = 1 063,20€
  - Maternelle : 4 classes x 280,00€ = 1 120,00€
- 2 183,20€

Le règlement sera effectué sur présentation de factures à l'Article 6067.

☒ École Sainte-Anne :

- Élémentaire : 4 classes x 132,90€ = 531,60€
  - Maternelle : 2 classes x 280,00€ = 560,00€
- 1 091,60€

Les sommes allouées à l'école privée le seront sous forme de subvention versée au compte de l'OGEC - CMB Le Rheu n° 0132544184406.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTTE la proposition ci-dessus.**

**25/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLES PUBLIQUES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE -  
ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le maintien à 31,11€ par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école élémentaire et à 30,72€ par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école maternelle.

En conséquence, il sera attribué :

➤ École Élémentaire Publique

190 élèves x 31,11€ = .....5 910,90€

➤ École Maternelle Publique

92 élèves x 30,72€ = .....2 826,24€

soit un total de.....8 737,14€

Le règlement sera effectué sur présentation de factures à l'Article 6067.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTTE la proposition ci-dessus.**

**26/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - ACQUISITION DE FOURNITURES  
SCOLAIRES**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, expose :

Le Conseil municipal est invité à approuver le maintien à 31,11€ par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école Primaire et à 30,72€ par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école maternelle comme suivant :

- Primaire: 89 élèves x 31,11€ = 2 768,79€

- Maternelle : 63 élèves x 30,72€ = 1 935,36€

**TOTAL = 4 704,15€**

Cette subvention sera versée pour l'école privée Sainte-Anne au compte de l'OGEC de Chavagne : CMB  
Le Rheu n° 01325441844-06.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**27/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE PUBLIQUES - SUBVENTION  
POUR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver les sommes allouées en 2022 aux écoles publiques de Chavagne pour des projets pédagogiques à savoir :

- d'attribuer :
  - 10,74€ par élève pour l'École Élémentaire
  - 8,00€ par élève pour l'École Maternelle

<b>École Élémentaire Publique :</b> 190 élèves x 10,74€ =	<b>2 040,60€</b>
<b>École Maternelle Publique :</b> 92 élèves x 8,00€ =	<b>736,00€</b>

**qui seront versées aux comptes suivants :**

→ École Élémentaire Publique : Coopérative Scolaire CMB

→ École Maternelle Publique : Coopérative Scolaire CCP Rennes 835.02K

Une enveloppe de 5 € par élève d'élémentaire et de 2 € par élève de maternelle permet le financement du projet pédagogique transverse 2022 Idées – Eaux associant les écoles et les services communaux (enfance, jeunesse, culture, communication).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**28/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE PUBLIQUES -  
SUBVENTION POUR LES VOYAGES ET SÉJOURS ÉDUCATIFS**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver des sommes allouées en 2022 aux écoles publiques de Chavagne pour des projets pédagogiques à savoir :

- d'attribuer :
  - 14,75€ par élève pour l'École Élémentaire
  - 9 € par élève pour l'École Maternelle

<b>École Élémentaire Publique :</b> 190 élèves x 14,75€ =	<b>2 802,50€</b>
<b>École Maternelle Publique :</b> 92 élèves x 9,00€ =	<b>828,00€</b>

**qui seront versées aux comptes suivants :**

→ École Élémentaire Publique : Coopérative Scolaire CMB

→ École Maternelle Publique : Coopérative Scolaire CCP Rennes 835.02K

Toutes les dépenses supérieures aux crédits ouverts pourront faire l'objet d'un versement d'une participation complémentaire à concurrence de 29,50€ par élève en élémentaire et 18€ par élève en maternelle sur présentation de factures acquittées.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**29/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - PROJETS PÉDAGOGIQUES**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la demande de subvention suivante pour des projets pédagogiques à savoir :

➤ **pour les projets pédagogiques :**

- ♦ 10,74€ par élève pour l'École Primaire
- ♦ 8,00€ par élève pour l'École Maternelle

qui seront versées au compte OGEC CMB Le Rheu n°0132544184406

<b>PROJETS PÉDAGOGIQUES</b>	<b>MONTANT</b>
École Primaire Privée : 89 élèves x 10,74€ =	955,86€
École Maternelle Privée : 63 élèves x 8,00€ =	504,00€
<b>TOTAL</b>	<b>1 459,86€</b>

Une enveloppe de 5 € par élève d'élémentaire et de 2 € par élève de maternelle permet le financement du projet pédagogique transverse 2022 Idées – Eaux associant les écoles et les services communaux (enfance, jeunesse, culture, communication).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**30/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - VOYAGES ET SÉJOURS ÉDUCATIFS**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la demande de subvention suivante pour des séjours éducatifs, à savoir :

➤ **pour les voyages et séjours éducatifs :**

- 14,75 € par élève pour l'École Élémentaire
- 9 € par élève pour l'École Maternelle

qui seront versées au compte OGEC CMB Le Rheu n°0132544184406

	<b>VOYAGES ET SEJOURS EDUCATIFS</b>	<b>MONTANT</b>	
Toutes	École Primaire Privée : 89 élèves x 14,75€ =	1 312,75€	les
	École Maternelle Privée : 63 élèves x 9,00€ =	567,00€	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 879,75€</b>	

dépenses supérieures aux crédits ouverts pourront faire l'objet d'un versement d'une participation complémentaire à concurrence de 29,50€ par élève en élémentaire et 18€ par élève en maternelle sur présentation de factures acquittées.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**31/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUE ET PRIVÉE SAINTE-ANNE -  
ACQUISITION DE LIVRES SCOLAIRES**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver l'ouverture d'un crédit pour l'acquisition de livres au Budget Primitif 2022.

- ☒ École Élémentaire Publique : 2 185 € en investissement Art. 2188, opération 96028
- ☒ École Élémentaire Privée : 1 023,50 € en fonctionnement Art. 6067

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTÉ la proposition ci-dessus.**

**32/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - GARDERIE PETIT MATÉRIEL ET  
JEUX**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la prise en charge pour 2022 de la somme de 120€ pour l'achat de petit matériel et jeux pour la garderie de l'école privée Sainte-Anne.

Le règlement sera effectué sur présentation de factures à l'Article 606321.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTÉ la proposition ci-dessus.**

**33/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - PARTICIPATION AU DÉFICIT  
GARDERIE**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Les crédits ouverts pour l'année 2021 s'élevaient à 3 385€ pour la participation au déficit de la garderie il est proposé au Conseil municipal le maintien de la participation au déficit de la garderie Sainte Anne soit 3 385 € sur l'année 2022.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTÉ la proposition ci-dessus.**

**34/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - CONTRAT D'ASSOCIATION**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

La somme versée à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association représente pour l'année 2022 : 93 991,36€ (82 960,04€ en 2021). Ce montant correspond aux coûts d'un élève de la maternelle et de l'élémentaire publiques multipliés par les effectifs inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'école privée Sainte-Anne.

Coût d'un élève en élémentaire publique : 276,56 €

Coût d'un élève en maternelle publique : 1 170,12 €

Effectifs à l'école Sainte-Anne au 1<sup>er</sup> janvier 2021, répondant aux règles du contrat d'association.

- Élémentaire : 86 élèves
- Maternelle : 60 élèves

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTÉ la proposition ci-dessus.**

**35/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022  
VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES BUDGETS ANNEXES - ÉLECTION D'UN  
PRESIDENT DE SEANCE**

Monsieur René BOUILLON, Maire, a exposé :

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire. Il peut participer au débat mais doit se retirer au moment du vote et ne peut pas prendre part au vote selon l'article L2121-4 du CGCL. Le Conseil municipal doit donc au préalable élire un président de séance pour la circonstance, à savoir le vote des comptes administratifs 2020 des 3 budgets annexes du Bosquet, des Villeneuve et du Cœur de Ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'élire Madame Liliane GRASLAND, en qualité de présidente de séance pour le vote des comptes administratifs 2021 des 3 budgets annexes du Bosquet, des Villeneuve et du Cœur de Ville.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
☞ **ACCEPTÉ la proposition ci-dessus.**

### **36/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022 BUDGET DU LOTISSEMENT ARTISANAL DU BOSQUET 2021 – COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le Compte de gestion 2021 de ce budget dressé par Monsieur JACQ, Receveur Principal du Centre des Finances Publiques de Chartres de Bretagne qui est la traduction comptable à l'identique du Compte administratif selon le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Monsieur le Trésorier de Chartres de Bretagne a communiqué le résultat du lotissement artisanal du Bosquet pour l'exercice 2021 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2021 et il a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.

Le compte de gestion en résultant pour l'exercice 2021 dégage un solde déficitaire égal à la somme de 118 733,01€ se répartissant ainsi :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de + 145 193,72€,
- un résultat déficitaire d'investissement de : -223 926.73€.

Le compte de gestion est visé et certifié conforme au compte administratif 2021

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**  
➤ **ADOPTÉ le compte de gestion 2020 du Trésorier de Chartres de Bretagne.**

### **37/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022 BUDGET DU LOTISSEMENT ARTISANAL DU BOSQUET 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le compte administratif 2021 est conforme au Compte de gestion présenté précédemment et fait apparaître un montant total de dépenses de 671 780,19 € et un montant total de recettes de 593 047,18 €.

Celles-ci se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
Fonctionnement	223 926,73€	369 120,45 €	+145 193,72€
Investissement	447 853,46€	223 926,73€	- 223 926.73€
<b>TOTAL</b>	<b>671 780,19 €</b>	<b>593 047,18 €</b>	<b>- 78 733.01€</b>

La section de fonctionnement dégage un excédent de 145 193,72€,  
Celle d'investissement par un déficit de 223 926.73€.



Le compte administratif présente un résultat global de clôture déficitaire de - 78 733.01€.

**René BOUILLON, Maire, ne participe pas au vote et se retire.**

**Le Conseil municipal, sous la présidence de madame Liliane Grasland, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE le Compte Administratif 2021 du lotissement artisanal du bosquet.**

### **38/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022**

#### **BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT ARTISANAL DU BOSQUET 2022**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2022 de ce lotissement qui s'équilibre à hauteur de :

- 431 790,72€ pour la section de fonctionnement
- 465 854,07€ pour la section d'investissement
- 

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE le budget primitif 202 du lotissement artisanal du bosquet.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de le mettre à exécution.**

### **39/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022**

#### **BUDGET DU PARC D'ACTIVITES DES VILLENEUVES 2021 - COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Monsieur le Trésorier de Chartres de Bretagne a communiqué le résultat du lotissement du Parc des Villeneuves pour l'exercice 2021 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 et il a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.

Le compte de gestion en résultant pour l'exercice 2021 dégage un solde déficitaire égal à la somme de 49 066.00€ se répartissant ainsi :

- ✦ un résultat de fonctionnement **0€**
- ✦ un résultat déficitaire d'investissement de **49 066.00€**

Le compte de gestion est visé et certifié conforme au compte administratif 2020.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOpte le compte de gestion 2021 du Trésorier de Chartres de Bretagne.**

### **40/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022**

#### **BUDGET DU PARC D'ACTIVITES DES VILLENEUVES 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le compte administratif 2021 est conforme au Compte de gestion présenté précédemment et fait apparaître un montant total de dépenses de 147 198.00€ et un montant total de recettes de 98 132.00€.

Celles-ci se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
Fonctionnement	49 066.00€	49 066.00€	0€
Investissement	98 132.00€	49 066.00€	- 49 066.00€
<b>TOTAL</b>	<b>147 198.00€</b>	<b>98 132.00€</b>	<b>- 49 066.00€</b>

La section de fonctionnement dégage un solde nul ; celle d'investissement par un déficit de 49 066.00€.

Le compte administratif présente un résultat global de clôture déficitaire de 49 066,00€.

**René BOUILLON, Maire, se retire et ne participe pas au vote,**  
**Le Conseil municipal, sous la présidence de madame Liliane Grasland, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**  
**⇒ APPROUVE le compte administratif 2021.**

#### **41/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022 BUDGET PRIMITIF DU PARC D'ACTIVITES DES VILLENEUVES 2022**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2022 de ce lotissement qui s'équilibre à hauteur de :

- 84 475,00€ pour la section de fonctionnement,
- 102 442,00€ pour la section d'investissement

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
➤ **APPROUVE le budget primitif 2022 du Parc d'activités des Villeneuves.**  
➤ **CHARGE Monsieur le Maire de le mettre à exécution.**

#### **42/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022 BUDGET CŒUR DE VILLE 2021 - COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Monsieur le Trésorier de Chartres de Bretagne a communiqué le résultat du budget cœur de ville pour l'exercice 2021 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2021 et il a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.

Le compte de gestion en résultant pour l'exercice 2021 dégage un solde déficitaire égal à la somme de 88 349,28€ se répartissant ainsi :

✦ un résultat de fonctionnement de	<b>0,10€</b>
✦ un résultat déficitaire d'investissement de	<b>88 349,38€</b>

Le compte de gestion est visé et certifié conforme au compte administratif 2021.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**  
➤ **ADOpte le compte de gestion 2021 du Trésorier de Chartres de Bretagne.**

#### **43/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022 BUDGET CŒUR DE VILLE 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le compte administratif 2021 est conforme au Compte de gestion présenté précédemment et fait apparaître un montant total de dépenses de 265 048,14€ et un montant total de recettes de 176 698,86€.

Celles-ci se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
Fonctionnement	88 349,38€	88 349,48€	0,10€
Investissement	176 698,76€	88 349,38€	- 88 349,38€
<b>TOTAL</b>	<b>265 048,14€</b>	<b>176 698,86€</b>	<b>- 88 349,28€</b>

La section de fonctionnement dégage un excédent de 0,10€ ; celle d'investissement par un déficit de 88 349,38€.

Le compte administratif présente un résultat global de clôture déficitaire de 88 349,28€.

**René BOUILLON, Maire, se retire et ne participe pas au vote,  
Le Conseil municipal, sous la présidence de madame Liliane Grasland, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOpte le compte administratif 2021.**

#### **44/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022 BUDGET PRIMITIF CŒUR DE VILLE 2022**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2022 de ce lotissement qui s'équilibre à hauteur de :

- 93 354,00€ pour la section de fonctionnement,
- 181 698,76€ pour la section d'investissement

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE le budget primitif 2022 du Cœur de Ville.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de le mettre à exécution.**

#### **45/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022 BUDGET PRIMITIF 2022 - TARIFS MUNICIPAUX - JEUNESSE ET ALSH**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les propositions des tarifs municipaux proposés à la population par les services Jeunesse et Alsh et applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

	LIEU	TRANCHES D'AGES et DUREE d'intervention	Coût /enfant	Participation à la charge des familles (50 % du coût total)	Proposition de tarif demandé aux familles (hors transport)
<b>Spectacles vivants sur site</b>	au centre de loisirs	séance par enfant	coût global de la prestation / selon le nombre d'enfants présents	<b>2,50 €</b>	
<b>Animation sur place</b>	au centre de loisirs	1/2 journée (matin ou après-midi)	selon intervenant, selon projet	<b>2,50 €</b>	
<b>Cinéma</b>	La Bobine (Bréal sous Montfort)	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
<b>Spectacles vivants</b>	Centres culturels (Rennes, Chartres de Bretagne, Pacé, Montfort sur Meu,...)	séance par enfant	4,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>
		séance par enfant	5,00 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>
		séance par enfant	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
<b>Les Champs Libres</b>	Espace des Sciences : Labo de Merlin	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
	Espace des Sciences : Planétarium	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>

	Animations au Musée de Bretagne	atelier par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
<b>Office de tourisme de Rennes Métropole</b>	Rennes	circuit découverte (Au fil de l'eau...), visite guidée ou animation du patrimoine (groupe de 20 maxi)	5,80 €	2,90 €	<b>3,00 €</b>
<b>CPIE Val de Vilaine</b>	Saint Just	animation journée (forfait groupe : 350€) 30 enfants	11,66 €	5,83 €	<b>6,00 €</b>
<b>Office du tourisme du Pays de Brocéliande</b>	Paimpont	balade contée (demi-journée)	3,77 €	1,89 €	<b>2,00 €</b>
		balade contée (journée)	5,11 €	2,56 €	<b>2,50 €</b>
		balade du petit peuple (3-7ans)	3,77 €	1,89 €	<b>2,00 €</b>
		centre de l'imaginaire arturien	5,00 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>
		initiation au land art (forfait 176€ pour 25 enfants max)	7,04 €	3,52 €	<b>3,50 €</b>
		Biodiversité de la forêt (forfait 183€ pour 25 enfants max)	7,32 €	3,66 €	<b>3,50 €</b>
		animation "Le bois de la forêt à la maison" (forfait de 240€ pour 20 enfants max)	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
		les forges de paimpont	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>La porte des secrets en Brocéliande</b>	Paimpont	1 entrée (à partir de 5ans)	5,00 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>
<b>Cârouj</b>	Monterfil	forfait journée (220€)	5,00 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>
<b>Asinerie Histoire d'ânes</b>	La Bouexière	forfait demi-journée : 190€ pour un groupe de 30 enfants	6,33 €	3,17 €	<b>3,00 €</b>
		forfait journée : 300€ pour un groupe de 30 enfants	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Jardin des Mille Pas</b>	Rennes	demi-journée d'animation pour 15 enfants : 200€	13,33 €	6,67 €	<b>6,00 €</b>
		journée d'animation pour 15 enfants : 360€	24,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
<b>Ecodomaine de l'Etrillet</b>	Bruz	jeu de piste / découverte du domaine (30€ pour un groupe de 12 enfants)	2,50 €	1,25 €	<b>1,50 €</b>
		Animations faune et flore aquatique (40€ groupe de 12 enfants)	3,33 €	1,67 €	<b>1,50 €</b>
<b>La P'tite Ferme</b>	Laillé	demi-journée pour un groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
		journée pour une groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Ferme pédagogique</b>	Chartres de Bretagne	demi-journée pour un groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	8,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>

<b>Le Moulin du Bois</b>		journée pour une groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
<b>La Ferme en cavale</b>	Vezin le coquet	demi-journée	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
		journée	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Les Jardins Rocamboles</b>	Corps Nuds	entrée visite libre	4,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>
		animation	8,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>
<b>La Ferme de Trénube</b>	Talensac	animation demi-journée	9,95 €	4,98 €	<b>5,00 €</b>
		animation journée	14,30 €	7,15 €	<b>7,00 €</b>
<b>Jardins de Brocéliande</b>	Bréal Sous Montfort	1 entrée	4,50 €	2,25 €	<b>2,00 €</b>
		animation par enfant + entrée	7,00 €	3,50 €	<b>3,50 €</b>
<b>La Halte du Volcan</b>	Pléchatel	entrée parc animalier	5,00 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>
<b>La Ferme du Monde</b>	Carentoir	entrée par enfant Maternelle	4,50 €	2,25 €	<b>2,50 €</b>
		entrée par enfant Elementaire	5,50 €	2,75 €	
<b>Domaine du Boulet</b>	Saint Aubin d'Aubigné	initiation voile	13,00 €	6,50 €	<b>6,50 €</b>
		initiation Kayak	11,00 €	5,50 €	<b>5,50 €</b>
		activité nature au choix (course d'orientation, découverte de l'environnement, VTT)	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Canoe Kayak Club</b>	Pont Réan	séance 1H	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
		séance 2H	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Base Sports Nature</b>	Cesson-Sévigné	séance découverte (kayak, rafting en eaux douces ou eaux vives)	13,00 €	6,50 €	<b>6,50 €</b>
<b>La maison du Canal d'Ille et Rance</b>	Hédé	animation	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
<b>Domaine de Trémelin</b>	Iffendic	Aventur'O Lac - Escalad'arbres	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
<b>Equitation</b>	Fenicat Bruz	journée Nature prix / enfant	22,00 €	11,00 €	<b>11,00 €</b>
		journée Poneys prix / enfant	28,00 €	14,00 €	<b>14,00 €</b>
		Journée mixte Poneys/Nature	25,00 €	12,50 €	<b>12,50 €</b>
	La perelle Bruz	journée Poneys prix / enfant	25,00 €	12,50 €	<b>12,50 €</b>
<b>Auberge des VoyaJoueurs</b>	Monteneuf	demi-journée	7,00 €	3,50 €	<b>3,50 €</b>
<b>Enigmaparc</b>	Janzé	1 entrée	11,80 €	5,90 €	<b>6,00 €</b>
<b>Patinoire</b>	Le Blizz (Rennes)	entrée + patins (vacances)	5,50 €	2,75 €	<b>2,50 €</b>

<b>Piscine</b>	La conterie (Chartres de Bretagne)	carnet 10 entrées : 32,10 €	3,21 €	1,61 €	<b>1,50 €</b>
	Rennes	entrée par enfant	2,20 €	1,10 €	<b>1,00 €</b>
<b>Cap Multisports</b>	La Mézière	de 8 à 16 pers	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
		de 17 à 24 pers	8,50 €	4,25 €	<b>4,00 €</b>
		+ de 25 pers	7,00 €	3,50 €	<b>3,50 €</b>
<b>Accro branche</b>	Forêt Adrénaline Rennes	parcours Kid1 (4-6 ans)	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
		parcours Kid 2 (7-9 ans)	15,00 €	7,50 €	<b>7,50 €</b>
		parcours Junior (10-13 ans)	18,00 €	9,00 €	<b>9,00 €</b>
<b>Space laser</b>	Rennes Cleunay	1 partie (-14 ans)	8,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>
		2 parties (-14 ans)	16,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
<b>Escalade MODJO</b>	Rennes	1 séance	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Bubble Bump</b>	La mézière	1 partie	15,00 €	7,50 €	<b>7,50 €</b>
<b>Breizh Bubble Soccer</b>	Rennes	1 partie	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
<b>Bowling</b>	Centre Alma (Rennes)	1 partie	4,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>

VEILLEE	soirée avec repas de 17h30 à 21h30	<b>5,00 €</b>
---------	------------------------------------	---------------

<b><u>TARIFS POUR LES TRANSPORTS 2022 - ENFANCE</u></b>		<b>Proposition de tarif demandé aux familles</b>
Déplacement en bus	1 trajet sur le réseau STAR	<b>0,50 €</b>
Déplacement en car	1 trajet dans Rennes Métropole (ou aller-retour inférieur à 60 km)	<b>2,00 €</b>
	1 trajet (aller-retour entre 60 à 100 km)	<b>3,00 €</b>
	1 trajet (aller-retour supérieur à 100 km)	<b>4,00 €</b>

<b><u>ESPACE JEUNES 2022</u></b>		
<b><u>ADHESION ANNUELLE 2022- jeunesse</u></b>		
<b>Coût d'adhésion jeune chavagnais</b>		<b>5,00 €</b>

<b>Coût d'adhésion jeune extérieur</b>						<b>7,00 €</b>
<b>REGIE 2022 - jeunesse</b>						
<b>Boissons - Canette</b>						<b>0,60 €</b>
<b>Barres chocolatées</b>						<b>0,50 €</b>
<b>Boissons fruitées -briquette</b>						<b>0,30 €</b>
<b>Chocolat chaud - Dosette</b>						<b>0,30 €</b>
<b>Café ou Thé - Dosette</b>						<b>0,20 €</b>
<b>TRANSPORT 2022 - jeunesse</b>						
<b>DEPLACEMENT</b>	<b>EXPLICATIONS</b>					<b>Participation des jeunes</b>
<b>STAR</b>	pour un déplacement en bus (aller-retour) soit 1,5 €					<b>1,00 €</b>
<b>Car (transporteur)</b>	pour un déplacement en car dans Rennes Métropole					<b>2,00 €</b>
	déplacement 120 km					<b>3,00 €</b>
	déplacement 140 km					<b>4,00 €</b>
	déplacement 160 km					<b>5,00 €</b>
	déplacement 200 km					<b>6,00 €</b>
<b>Pour les autres sorties (plus ponctuelles ou exceptionnelles), des devis seront demandés à plusieurs transporteurs et un tarif sera proposé au conseil.</b>						
<b>Le transport pourra être annulé si moins de 6 jeunes à participer</b>						
<b>ACTIVITES 2022 - jeunesse</b>						
<b>ACTIVITES Jeunesse</b>	<b>INTERVENANT / ENTREPRISE</b>	<b>LIEU</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ACTIVITE</b>	<b>Coût total/jeune</b>	<b>Participation à la charge des jeunes (2/3 du coût total)</b>	<b>Proposition du tarif demandé aux jeunes</b>
<b>Bowling</b>	Centre Alma	Rennes	Tarif 1 partie 14h00-20h00 (du lundi au vendredi)	7,00 €	4,67 €	<b>4,70 €</b>
			Tarif 1 partie de 20h à la fermeture (du lundi au jeudi)	7,60 €	5,07 €	<b>5,10 €</b>
			Tarif 1 partie vendredi soir ( 20h à la fermeture)	8,50 €	5,67 €	<b>5,70 €</b>
			Forfait 2 parties 14h00-20h00	12,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
			Forfait 2 parties de 20h à la fermeture	13,20 €	8,80 €	<b>8,80 €</b>
			Forfait 2 parties vendredi soir ( 20h à la fermeture)	15,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>
			Forfait 3 parties 14h00-20h00	17,00 €	11,33 €	<b>11,40 €</b>
			Forfait 3 parties de 20h à la fermeture	18,80 €	12,53 €	<b>12,60 €</b>
	Forfait 3 parties vendredi soir ( 20h à la fermeture)	21,50 €	14,33 €	<b>14,40 €</b>		
	Cap Malo	La Mézière	Tarif 1 partie le matin +location chaussures 1,90€	5,90 €	3,93 €	<b>4,00 €</b>
Tarif 1 partie de 14h à 2h + location de chaussures			7,60 €	5,07 €	<b>5,10 €</b>	

			Tarif 1 partie vendredi soir + location de chaussures	8,80 €	5,87 €	<b>5,90 €</b>	
			Forfait 3 parties avant 20h ( Du dimanche au jeudi hors vacances scolaires)	14,30 €	9,53 €	<b>9,60 €</b>	
			Forfait 3 parties après 20h	14,30 €	9,53 €	<b>9,60 €</b>	
<b>Cinéma</b>	Cinéville	Bruz	tarif - de 14 ans	5,00 €	3,33 €	<b>3,40 €</b>	
			tarif étudiants et - de 25 ans	6,50 €	4,33 €	<b>4,40 €</b>	
	Gaumont	Rennes	tarif - de 14 ans	5,50 €	3,67 €	<b>3,70 €</b>	
			tarif + de 14 ans en semaine	7,60 €	5,07 €	<b>4,80 €</b>	
			tarif + de 14 ans week-end	8,20 €	5,47 €	<b>5,50 €</b>	
	Méga CGR	Cap Malo / La Mézière	tarif - de 16 ans	5,20 €	3,47 €	<b>3,70 €</b>	
tarif étudiants et - de 18 ans			6,70 €	4,47 €	<b>4,60 €</b>		
<b>Karting</b>	Karting de Rennes	Bruz	Mini kart (7 à 13 ans) pour 20 min (13€ les 10 min)	28,00 €	18,67 €	<b>18,70 €</b>	
			kart pour plus de 14 ans pour 20 min (17 € les 10 min et 15€ les suivantes)	36,00 €	24,00 €	<b>24,00 €</b>	
	Royal kart	Cap Malo / La Mézière	de 7 à 14 ans pour 10 min	13,00 €	8,67 €	<b>8,70 €</b>	
			de 7 à 14 ans pour 20 min	24,00 €	16,00 €	<b>16,00 €</b>	
			les + de 14 ans pour 10 min	17,00 €	11,33 €	<b>11,40 €</b>	
			les + de 14 ans pour 20 min	32,00 €	21,33 €	<b>21,40 €</b>	
	<b>Golf</b>	Golf Domaine de Cissé	Bruz	Initiation 1h	11,75 €	7,83 €	<b>7,90 €</b>
				Initiation 1h30	15,50 €	10,33 €	<b>10,40 €</b>
Initiation 2h				18,75 €	12,50 €	<b>12,50 €</b>	
<b>BMX</b>	MT Brocéliande	Iffendic	Initiation 2h	25,00 €	16,67 €	<b>16,70 €</b>	
<b>Moto sportive</b>	Trial	Bréal-sous-Montfort (cossinade)	Tarif de groupe pour 2 heures (8 personnes)	31,25 €	20,83 €	<b>20,90 €</b>	
<b>Accrobranche</b>	Parc des grands chênes	Bazouges La Perouse	Parcours acrobatique pour les 10-13 ans	15,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>	
			Parcours acrobatique pour les 14 ans et plus	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>	
	Fôret Adrénaline	Cesson-Sévigné	Parcours acrobatique pour les 10-13 ans	14,00 €	9,33 €	<b>9,40 €</b>	
			Parcours acrobatique pour les 14 ans et plus	16,00 €	10,67 €	<b>11,70 €</b>	
<b>Paintball</b>	R'Game	Quelneuc	Forfait 200 billes (0 à 15 personnes)	25,00 €	16,67 €	<b>16,67 €</b>	
			Forfait 250 billes (0 à 15 personnes)	30,00 €	20,00 €	<b>20,00 €</b>	
			Forfait 250 billes (15 à 30 personnes)	25,00 €	16,67 €	<b>16,67 €</b>	
	Quatier général	Goven	Forfait 200 billes + combinaison	22,00 €	14,67 €	<b>14,70 €</b>	



			forfait 300 billes + combinaison	27,00 €	18,00 €	<b>18,00 €</b>	
<b>Patinoire</b>	Le Blizz	Rennes	Tarif en journée -16 ans	7,70 €	5,13 €	<b>5,20 €</b>	
			Tarif jeudi soir -16 ans	5,40 €	3,60 €	<b>3,60 €</b>	
			Tarif plein + 16 ans	8,80 €	5,87 €	<b>5,90 €</b>	
<b>Piscine</b>	Cesson	Cesson-Sévigé	pour info tarif individuel - de 18 ans	3,90 €	2,60 €	<b>2,60 €</b>	
			carnet de 10 entrées : 29€	2,90 €	1,93 €	<b>2,00 €</b>	
	La Conterrie	Chartres de Bretagne	tarif individuel -15 ans	4,10 €	2,73 €	<b>2,80 €</b>	
			tarif individuel +16 ans	5,45 €	3,63 €	<b>3,70 €</b>	
			carnet de 10 entrées - de 15 ans: 36,8 €	3,68 €	2,45 €	<b>2,50 €</b>	
			carnet de 10 entrées + de 16 ans: 49,25 €	4,93 €	3,29 €	<b>3,30 €</b>	
			séance de sauna + hamman pour 3/4 pers	6,30 €	4,20 €	<b>4,20 €</b>	
	Bréquiny	Rennes	1 entrée moins de 18 ans (Pour 1h )	1,00 €	0,67 €	<b>0,70 €</b>	
	<b>Activités Nautiques</b>	Stade d'eaux vives	Cesson-Sévigé	Kayak	12,80 €	8,53 €	<b>8,60 €</b>
				Rafting	12,80 €	8,53 €	<b>8,60 €</b>
CKCPR		Pont-Réan	Kayak ( pour 2h ) +2 euros covid ( avec -10% groupes)	15,50 €	10,33 €	<b>10,40 €</b>	
Les corsaires malouins		Saint Malo	Kayak de mer (balade)	25,00 €	16,67 €	<b>16,70 €</b>	
			Kayak de mer (randonnée)	32,00 €	21,33 €	<b>21,40 €</b>	
Surfschool (Adhésion annuelle de 25€)		Saint Malo	Skibus (15 min)	13,00 €	8,67 €	<b>8,70 €</b>	
			char à voile (jusqu'à 3 personnes par char )	10,60 €	7,07 €	<b>7,10 €</b>	
			paddle/planche à voile	25,00 €	16,67 €	<b>16,70 €</b>	
			Catamaran (4 par bateaux)	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>	
Avel		Cherruix	Char à voile pour 1 h/ pers	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>	
			Char à voile pour 2 h/pers	40,00 €	26,67 €	<b>26,70 €</b>	
Club Nautique		Taupont	Wakeboard/SKI	15,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>	
			Paddle Géant (1h) 40€/8 Pers	5,00 €	3,33 €	<b>3,40 €</b>	
			Paddle (1h)	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>	
			Planche à voile (2h)	25,00 €	16,67 €	<b>16,70 €</b>	
			Funboat 2 pers (2h)	12,50 €	8,33 €	<b>8,40 €</b>	
			Bouée tractée: 30€/2 pers puis 10€ par pers en plus. 70 €/6 pers	11,70 €	7,80 €	<b>7,80 €</b>	
La Rincerie	La Selle-Craonnaise	Stand up paddle polo à partir de 6 pers +de 14 ans	10,00 €	6,67 €	<b>6,70 €</b>		
		Planche à voile (1h) / catamaran	12,50 €	8,33 €	<b>8,40 €</b>		
		Kayak polo (1h) à partir de 10 pers +de 14 ans	10,00 €	6,67 €	<b>6,70 €</b>		
Wakepark	Plessé/Nozay	Téleski Nautique (1h)	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>		

		Base de loisirs:Etang Jean Guyon	Téleski Nautique (2h)	28,00 €	18,67 €	<b>18,70 €</b>
			Funny,sun, splash ,aquapark (1h)	10,00 €	6,67 €	<b>6,70 €</b>
			Funny,sun, splash, aquapark (2h)	25,00 €	16,67 €	<b>16,70 €</b>
			Challenge Paddle (1)	10,00 €	6,67 €	<b>6,70 €</b>
			1h challenge paddle+ 1h aquapark	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>
			1h de téleski nautique+ 1h aquapark	28,00 €	18,67 €	<b>18,70 €</b>
			1h de challenge paddle+ 1h de téleski nautique	28,00 €	18,67 €	<b>18,70 €</b>
<b>Parc</b>	Cobac Parc	Ianhelin	Cobac parc + Aqua'fun parc	14,50 €	9,67 €	<b>9,70 €</b>
	Ange michel	St Martin de Landelles	entrée plus de 12 ans	12,50 €	8,33 €	<b>8,40 €</b>
	Kampus 137	Crevin	parcours trampoline + escalade	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
			Réalité virtuelle (escape game)	10,00 €	6,67 €	<b>6,70 €</b>
	New Jump	Cap Malo / La Mézière	1h de Trampoline + ( 30min supp 5€)	12,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
			30 min supp 5€	5,00 €	3,33 €	<b>3,40 €</b>
	Upperavenue	Vern sur seiche	Session de 1h de saut	13,00 €	8,67 €	<b>8,70 €</b>
			Session de 1h30 de saut	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
			Session de 2h de saut	21,00 €	14,00 €	<b>14,00 €</b>
	<b>Space laser</b>	Cleunay	Rennes	Forfait 2 parties	16,00 €	10,67 €
<b>Laser Game</b>	Cesson-Sévigné		Forfait pour 2 parties en journée	12,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
			Forfait pour 2 parties en soirée et week-end	14,00 €	9,33 €	<b>9,40 €</b>
<b>Escape Room</b>	Escape yourself	Rennes	Tarif par escape 6 jeunes et plus	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
	Brain escape Game	Rennes	salle brain jusqu'à 15 jeunes	16,00 €	10,67 €	<b>10,70 €</b>
			Salle pour 5 pers max (102 euros/20€/ pers)	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>
Le quart d'heure	Rennes	minium 8 jeunes 120€ au minimum	15,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>	
<b>Réalité Virtuelle</b>	Virtual Room	Rennes	tarif individuel	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
<b>Sortie culturelle</b>	Champs libres-Espaces des sciences	Rennes	Tarif expo ou planétarium	4,00 €	2,67 €	<b>2,70 €</b>
			Tarif expo + planétarium	8,00 €	4,67 €	<b>4,70 €</b>
	FRAC	Rennes	Visite libre	2,00 €	1,33 €	<b>1,40 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE les tarifs présentés ci-dessus.**

#### **46/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022**

#### **BUDGET PRIMITIF 2022 – TARIFS REPAS DES AINÉS 2022 ET 2023 - VOTE**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, expose :

Le Conseil municipal est invité, sur proposition du comité solidarité à se prononcer sur les tarifs municipaux proposés à la population pour le repas des aînés :

Pour l'année 2022, le tarif s'élève à 5 € et est ouvert pour les personnes âgées de 74 ans et plus

Pour l'année 2023, le tarif s'élève à 5 € et est ouvert pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE que pour l'année 2022, le tarif s'élève à 5 € et est ouvert pour les personnes âgées de 74 ans et plus et que pour l'année 2023, le tarif s'élève à 5 € et est ouvert pour les personnes âgées de 75 ans et plus.**

#### **PARC DE LOGEMENTS DES LOCATIFS SOCIAUX DE LA COMMUNE DE CHAVAGNE RECENSÉS AU TITRE DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU – PÉNALITÉ 2021 - INFORMATION**

Le Conseil municipal est informé de la pénalité à devoir par la commune de Chavagne en 2021 au titre de l'article 55 de la loi SRU au regard du nombre de logements locatifs sociaux insuffisant sur la commune.

#### **47/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022**

#### **RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE – EVOLUTION DES SECTEURS D'INTERVENTION – RASED DE MORDELLES – NOUVELLE CONVENTION FINANCIERE – APPROBATION**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Depuis 2001, une convention est mise en place entre la commune de Mordelles et les communes de la circonscription enfin de répartir la participation financière du Réseau d'Aides Spécialisées. Suite à la création d'une nouvelle circonscription de l'Education Nationale de Pacé, le secteur d'intervention du RASED de Mordelles a été redéfini. Ainsi la précédente convention devient caduque. La mise en place d'une nouvelle convention est donc nécessaire. Le montant de la participation à l'enfant pour les écoles publiques reste identique à 1,41€. La participation pour 2022 s'élèvera à 124€.

Le Conseil municipal est invité à approuver cette convention financière et à autoriser monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE cette convention financière**
- **AUTORISE monsieur le Maire à la signer.**

#### **48/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022**

#### **FIXATION DU MONTANT DE LA PRIME ANNUELLE DU PERSONNEL DE DROIT PUBLIC – ANNEE 2022**

Madame Françoise Joulaud, Adjointe aux Ressources Humaines, a exposé :

Une prime annuelle est versée chaque année au personnel communal de droit public.

Cette prime est versée :

- au personnel titulaire et stagiaire relevant du régime C.N.R.A.C.L.
- au personnel titulaire et stagiaire relevant du régime général
- au personnel contractuel, nommé sur un poste permanent, avec un taux d'emploi déterminé

Cette prime ne peut être revalorisée chaque année que si les salaires ont subi une évolution pendant l'année écoulée. Au cours de l'année 2021, la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice majoré 100 a subi aucun relèvement. Il est donc proposé de fixer le montant de la prime annuelle à 769,04€ pour l'année 2022.

Elle est versée en deux fois aux mois de juin et de novembre, au prorata du temps de travail effectué par les agents.

Les agents absents verront leur prime diminuer au prorata de leur temps d'absence, lorsque celui-ci dépassera 20 jours, entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 31 octobre 2022 (les absences pour enfants malades seront incluses dans ce délai de carence).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

➤ **DÉCIDE :**

- **de fixer le montant de la prime annuelle à 769,04€.**
- **d'attribuer la prime annuelle :**
  - **au personnel titulaire et stagiaire relevant du régime C.N.R.A.C.L**
  - **au personnel titulaire et stagiaire relevant du régime général**
  - **au personnel contractuel, nommé sur un poste permanent, avec un taux d'emploi déterminé**
- **de verser la prime annuelle en deux fois :**
  - **au mois de juin**
  - **au mois de novembre**
- **d'attribuer la prime annuelle au personnel de droit public, au prorata de leur temps de travail et d'absence.**

#### **49/2022 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022 FIXATION DU MONTANT DE LA PRIME ANNUELLE DU PERSONNEL DE DROIT PRIVE – ANNEE 2022**

Madame Françoise Joulaud, Adjointe aux Ressources Humaines, a exposé :

Chaque année, une gratification est versée au personnel de droit privé.

Cette gratification est d'un montant équivalent à la prime annuelle versée au personnel de droit public. Il est donc proposé d'attribuer au personnel de droit privé, une gratification d'un montant de 769,04€ pour l'année 2022.

Elle sera versée en deux fois aux mois de juin et de novembre, au prorata du temps de travail effectué par les agents.

Les agents absents verront leur prime diminuer au prorata de leur temps d'absence, lorsque celui-ci dépassera 20 jours, entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 31 octobre 2022 (les absences pour enfants malades seront incluses dans ce délai de carence).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

➤ **DÉCIDE :**

- **de fixer le montant de la gratification à 769,04€.**
- **d'attribuer la gratification :**
  - **au personnel de droit privé**
- **de verser la gratification en deux fois :**
  - **au mois de juin**
  - **au mois de novembre**
- **d'attribuer la gratification au personnel de droit privé, au prorata de leur temps de travail et d'absence.**